



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 15162

Texte de la question

M Theo Vial-Massat rappelle à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, que la France avait renoncé, pour des raisons de sécurité, à sa représentation diplomatique en Afghanistan. La situation n'ayant pas évolué dans le sens que craignait le Gouvernement français, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la France soit représentée dans ce pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a, de concert avec ses trois partenaires européens représentés à Kaboul, fermé en février dernier son ambassade en Afghanistan pour des raisons de sécurité. Les chutes de roquettes, qui frappent la ville depuis juin 1984, ont en effet atteint une fréquence et une intensité telle que notre personnel diplomatique se trouvait menacé. En juillet dernier, le Gouvernement français a envoyé à Kaboul une mission exploratoire chargée d'évaluer la situation. Ses conclusions confirment l'analyse qui avait conduit à la fermeture de l'ambassade : depuis février, en effet, une cinquantaine de roquettes sont tombées dans un rayon d'un kilomètre autour des bâtiments français, l'une d'entre elles ayant endommagé l'immeuble des Nations unies contigu au domaine français. Ces projectiles tombent sur la ville au rythme de six par jour en moyenne, ainsi qu'a pu le constater sur place la mission entre le 18 et le 24 juillet. Le Gouvernement considère donc que ne sont pas réunies les conditions qui permettraient de rouvrir actuellement l'ambassade de France à Kaboul. Toutefois, des missions exploratoires seront périodiquement envoyées sur place. Une étroite concertation sera maintenue avec les partenaires européens ayant également fermé leur ambassade (Grande-Bretagne, Italie et République fédérale d'Allemagne). Sans méconnaître les inconvénients que présente l'absence de représentation diplomatique française en Afghanistan, le Gouvernement estime que les impératifs de sécurité de notre personnel doivent prévaloir. En ce qui concerne les accords de Genève, le Gouvernement français en avait, en leur temps, salué les aspects positifs : ils mettaient fin à une intervention militaire qui s'était prolongée pendant neuf ans. Comme on pouvait le craindre, en revanche, ce traité ne réglait pas le devenir de l'Afghanistan : la résistance a refusé les accords de Genève. Ceux-ci, de surcroît, laissaient en suspens la question du pouvoir à Kaboul. Les limites de ces accords étant ainsi clairement apparues, le Gouvernement français estime que c'est aux Afghans seuls qu'il appartient, plus que jamais, d'engager un dialogue leur permettant d'ouvrir la voie à une solution politique acceptable par tous et à l'établissement d'une paix durable. La France appelle, à cet effet, les parties en présence à faire preuve de modération et de réalisme. Elle soutient par ailleurs les efforts du secrétaire général des Nations unies et du coordonnateur pour l'assistance économique et humanitaire à l'Afghanistan. Elle s'est jointe au consensus en vertu duquel avait été adoptée la résolution no A/43/20 du 3 novembre 1988, à laquelle l'honorable parlementaire se réfère, et elle contribue notamment à l'application de son point 12 en accordant en 1988 treize millions de francs au programme du coordonnateur et 25 millions en 1989. Dans le cadre de cette contribution la France a envoyé, au printemps dernier, un contingent de trente instructeurs chargés de former au déminage des personnels afghans en vue de préparer le retour des réfugiés. Elle s'apprête à renouveler cette opération.

Données clés

Auteur : [M. Vial-Massat Théo](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15162

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2973